



### DÉSHERBAGE DES POMMES DE TERRE

En production de pomme de terre, le contrôle des mauvaises herbes est un élément important pour la réussite de la culture. Dans un contexte de lutte intégrée, le désherbage doit se baser sur une stratégie d'intervention utilisant divers moyens de lutte. Les herbicides seront donc utilisés avec des mesures préventives (rotation, engrais verts, fertilisation équilibrée, etc.) et d'autres pratiques comme les moyens mécaniques (sarcler, butteur, peigne, etc.).

Les différents éléments à tenir compte afin de réussir un bon contrôle sont :

- L'enregistrement des antécédents culturaux et des problèmes spécifiques rencontrés.
- La connaissance des espèces à réprimer.
- La maîtrise des techniques de désherbage et leur application au bon moment et de manière précise.
- L'inspection régulière des champs au cours de la saison.
- La prévision des cultures qui suivront dans les années suivantes.

Les techniques mécaniques et culturales doivent s'effectuer au moment où les mauvaises herbes sont petites et lorsque les conditions climatiques favorisent le dessèchement des mauvaises herbes. Pour plus d'information sur la lutte intégrée contre les mauvaises herbes et les techniques permettant une réduction des herbicides dans la production de pomme de terre, vous pouvez consulter le guide à l'adresse suivante : [http://www.agrireseau.qc.ca/references/6/Strat\\_phyto/slv09-055.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/references/6/Strat_phyto/slv09-055.pdf).

Pour les herbicides, il est bon de se rappeler que les interventions pour réprimer les mauvaises herbes à feuilles larges se font presque exclusivement avant la plantation de la culture et en prélevée. Les graminées peuvent être réprimées à tous les stades (préplantation, prélevée et postlevée). Vous trouverez, à **l'ANNEXE I**, le tableau décrivant la liste des principaux herbicides homologués en production de pomme de terre. Les indices de risque pour la santé (IRS) et l'environnement (IRE) y sont indiqués et vous informent du risque lié à l'utilisation d'un pesticide sur la santé de l'être humain et sur l'environnement. Plus le chiffre est élevé, plus les risques liés à l'utilisation de ces pesticides sont grands.

Il est nécessaire de lire attentivement les étiquettes des pesticides utilisés. Elles renferment les conditions d'utilisation à respecter pour optimiser l'efficacité des traitements. Cette information peut éviter des dommages possibles aux pommes de terre ou aux cultures en rotation l'année suivante. L'étiquette fournit également des renseignements sur les mesures de sécurité, les zones tampons à respecter, les délais de réentrée au champ et les délais avant récolte.

### Réglage du pulvérisateur

L'efficacité du pesticide et du traitement est directement dépendante de la qualité de la pulvérisation. Le réglage du pulvérisateur est de première importance pour s'assurer d'une pulvérisation efficace. Votre pulvérisateur devrait être vérifié à chaque année en début de saison et, au besoin, vous pouvez demander l'aide d'une personne-ressource. La liste des personnes accréditées dans le cadre du projet Action Réglage 2010, pour offrir le service de réglage des pulvérisateurs, est disponible à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/Action-reglage.pdf>.

## Application d'herbicides en bandes

L'application d'herbicides en bandes est aussi une technique qui permet de réduire l'utilisation des pesticides. En production de pomme de terre, cette technique peut réduire de plus de 60 % la quantité d'herbicides utilisés au champ. Combiné au sarclage et au buttage, un rendement équivalent à celui observé en production conventionnelle peut être obtenu. L'application d'herbicides en bandes peut être effectuée à la plantation (système de pulvérisation installé sur le planteur), en prélevée ou en postlevée (installé sur le sarcler). Pour plus d'information sur cette technique, veuillez vous référer à la publication produite dans le cadre du Programme Prime-Vert du MAPAQ et disponible gratuitement en format papier auprès de M. Raymond-Marie Duchesne du MAPAQ à l'adresse suivante : [raymond-marie.duchesne@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:raymond-marie.duchesne@mapaq.gouv.qc.ca). Ce document est aussi disponible en version électronique à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/pdt/documents/PDT-herb-bandes-VF.pdf>.

## La résistance

Au Canada, le développement de la résistance aux herbicides chez les mauvaises herbes date du début des années 1970. Au Québec, à ce jour, nous retrouvons 4 espèces de mauvaises herbes résistantes à 3 groupes d'herbicides différents.

- Groupe 5 : moutarde des oiseaux, chénopode blanc, amarante à racine rouge.
- Groupe 7 : herbe à poux.
- Groupe 2 : herbe à poux, amarante à racine rouge.

La rotation des cultures aide à varier les populations des mauvaises herbes, mais ne vous assure pas pour autant d'éviter le développement de la résistance. Pour diagnostiquer des plantes résistantes, il importe de dépister ses champs. Évaluez l'efficacité des traitements, notez les plages de mauvaises herbes et tenez un registre.

Assurez-vous d'éliminer les causes, comme une application faite à un stade trop avancé ou à une mauvaise dose, des conditions climatiques difficiles, un produit non efficace sur l'espèce ciblée, etc. Lorsque la résistance est connue, évitez la contamination d'un champ à l'autre. Assurez-vous de faire la rotation des groupes d'herbicides et d'évaluer l'efficacité du ou des traitements. Une fois la résistance acquise, elle est transmise à toute sa descendance.

La classification par groupe s'avère très utile pour gérer la résistance. Elle est basée sur le mode d'action des herbicides, c'est-à-dire le site où le mécanisme de la plante est dérégulé. Le groupe est toujours mentionné sur l'étiquette du produit. N'hésitez pas à discuter de la rotation des groupes d'herbicides avec votre conseiller.

Texte rédigé par : Laure Boulet, agronome, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ

Collaboration : Serge Bouchard, technologue, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA POMME DE TERRE  
Laure Boulet, agronome - Avertisseuse  
351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville Ouest, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2  
Téléphone : 418 862-6341, poste 225 - Télécopieur : 418 682-1684  
Courriel : [laure.boulet@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:laure.boulet@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome, Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 03 – pomme de terre – 16 avril 2010*



## Herbicides homologués en production de pommes de terre

Matières actives	Produits commerciaux	Groupe chimique	IRS	IRE	Délai avant récolte (jours)	Annuelles à feuilles larges							Graminées annuelles						Vivace	
						amarantes	chénopode blanc	moutarde des champs	ortie royale	herbe à poux	renouées	spargoutte de champs	digitaires	échinochloa pied-de-coq	folle avoine	panic capillaire	panic d'automne	panic millet	sétaires	chiendent
<b>Préplantation incorporé</b>																				
EPTC *	EPTAM 8-E	8	194	144	ND <sup>(1)</sup>	•	•					•	•	•	•	•	•	•		
S-métolachlore	DUAL II MAGNUM	15	281	64	ND	•							•	•	•	•	•	•		
EPTC + métribuzine*	EPTAM 8-E + métribuzine 480	8 + 5	253	300	60	•	•	•		•	•		•	•			•			
Métribuzine*+ S-métolachlore	Métribuzine 480 + DUAL II MAGNUM	5 + 15	369	246	60	•	•	•		•	•		•				•	•		
<b>Prélevée</b>																				
linuron *	LOROX L	7	1009	77	ND	•	•			•	•	•	•	•		•				
linuron *+ S-métolachlore	LOROX L + DUAL II MAGNUM	7 + 15	1037	103	ND	•	•			•	•	•	•	•		•				
glufosinate d'ammonium	IGNITE SN	10	77	1	ND	Suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges														
glufosinate d'ammonium + métribuzine*	IGNITE 15 SN + SENCOR 500	10 + 5	136	157	60	Suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges														
glyphosate	Plusieurs formulations disponibles	9	<sup>(2)</sup>	<sup>(2)</sup>	ND	Plusieurs espèces annuelles seront détruites, consulter l'étiquette.												•		
métribuzine *	SENCOR 75 DF	5	44	182	60	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•			
métribuzine*+ linuron *	SENCOR 75 DF + LOROX L	5 + 7	785	195	60	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•			
métribuzine * + paraquat	SENCOR 75 DF + GRAMOXONE	5 + 22	126	228	60	Les parties aériennes de toutes ces plantes seront détruites, consulter l'étiquette.														
métribuzine *+ S-métolachlore	SENCOR 75 DF + DUAL II MAGNUM	5 + 15	325	246	60	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•			
métribuzine * + S-métolachlore + linuron *	SENCOR 75 DF + DUAL II MAGNUM + LOROX L	5 + 15 + 7	1066	284	60	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•			
S-métolachlore	DUAL II MAGNUM	15	281	64	ND								•	•	•		•	•		



## Herbicides homologués en production de pommes de terre

Matières actives	Produits commerciaux	Groupe chimique	IRS	IRE	Délai avant récolte (jours)	Annuelles à feuilles larges						Graminées annuelles						Vivace	
						amarantes	chénopode blanc	moutarde des champs	ortie royale	herbe à poux	renouées	spargoutte de champs	digitaires	échinochloa pied-de-coq	folle avoine	panic capillaire	panic d'automne	panic millet	sétaires
<b>Prélevée (suite)</b>																			
flumioxazine	CHÂTEAU WDG	14	19	9	ND	•	•			•									
paraquat	GRAMOXONE	22	146	90	ND	Les parties aériennes de toutes ces plantes seront détruites, consulter l'étiquette													
<b>Postlevée hâtive</b>																			
métribuzine *	SENCOR 75 DF	5	44	182	60	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•		
métribuzine* + fluazifop-p-butyl	SENCOR 75 DF + VENTURE L	5 + 1	97	104	90	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
paraquat	GRAMOXONE	22	97	72	ND	Les parties aériennes de toutes ces plantes seront détruites, consulter l'étiquette													
<b>Postlevée</b>																			
paraquat	GRAMOXONE	22	146	90	ND	Les parties aériennes de toutes ces plantes seront détruites, consulter l'étiquette													
carfentrazone-éthyle	AIM EC	14	5	1	7	•	•			•	•								
rimsulfuron	PRISM	2	3	20	30	•	•						•	•	•			•	
cléthodime	SELECT, CENTURION	1	18	4	60								•	•	•	•			
fénoxaprop-p-éthyl	EXCEL SUPER	1	94	4	35								•	•	•	•	•	•	
fluazifop-p-butyl	VENTURE L	1	68	9	90								•	•	•	•	•	•	
séthoxydime	POAST ULTRA	1	24	6	80								•	•	•	•	•	•	

(1) Données non disponibles.

(2) L'IRE et l'IRS changent en fonction des différentes formulations de glyphosate. L'IRE varie de 21 à 169 et l'IRS de 29 à 118 selon la formulation.

\* D'autres formulations commerciales sont disponibles.

***Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes.***

**Ce tableau a été produit à partir de données de SAgE pesticides**

